Image not found or type unknown

Pose baie vitrée et finitions

Par **veve85**, le **27/09/2015** à **13:38**

Bonjour
J'ai fait aggrandir une porte fenêtre pour la remplacer par une baie vitrée. A la signature du devis, le commercial était parfaitement au courant qu'il s'agissait de rénovation. Le patron de l'entreprise également puisqu'il savait que les maçons intervenaient. Or, le jour de la pose de la baie vitrée, les ouvriers ont bien sûr fait des trous pour les pattes de scellement (normal) sauf qu'ils ont prétexté qu'on leur avait dit qu'il s'agissait d'une pose en neuf et que donc, ils n'avaient pas à reboucher les trous !!!! Est ce normal ? et est ce que je peux me permettre de ne pas régler la totalité de la facture (juste déduire 100 € pour le principe) ?
Merci par avance de vos avis et retours
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés